

SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

Comité géographique « Vallée de la Somme – Ancre – Hallue »

18 septembre 2012 – 14h30 – DURY

Le Comité géographique « Vallée de la Somme, Ancre, Hallue » du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers s'est réuni pour la première fois le 18 septembre 2012 à 14h30 dans les locaux du Syndicat Mixte AMEVA, sous la présidence de M. Jean-Jacques STOTER.

L'ordre du jour concernait la première session de débats qui se sont tenus lors des Commissions thématiques sur les 3 enjeux du territoire. La séance s'est ouverte à 14h40.

Etaients présents à la réunion :

Nom	Organisme
M. Jean-Jacques STOTER	Président du Comité géographique « Vallée de la Somme, Ancre, Hallue », Conseil Général de la Somme
M. Bernard LENGLET	Président de la CLE, Syndicat Mixte AMEVA
M. Claude DEFLESSELLE	Président de la Commission thématique « Ressource en eau », Mairie de Coisy
M. Dominique DELEPLACE	Mairie de Ligny-Thilloy
M. Gilbert MARIE	Mairie d'Hornoy-le-Bourg
M. René DELATTRE	Mairie de Miraumont
M. Victor DELEZENNE	Mairie de Molliens-Dreuil
M. Dominique HUCHER	CRCI et CCI Littoral Normand-Picard
M. Philippe LENGLET	Association syndicale de l'Ancre 2
M. Guy VASSEUR	Amiens métropole
M. Olivier CREPIN	Amiens métropole
M. Frédéric BLIN	Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois
M. Olivier MOPTY	Syndicat mixte AMEVA
M. Fabien ROUSSEL	Syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard
M. Jean-François BLONDEL	Conseil Général du Pas-de-Calais
M. Romain CARRE	Conseil général de la Somme
M. Vincent DEMAREST	Chambre Régionale d'Agriculture
Mme. Marie THOMASSIN	CPIE Vallée de Somme
Mme. Arlette STEINMANN-LEBLANC	Association Agri Avenir Val de Noye
M. Vincent MERCIER	Conservatoire du Littoral
M. Jean-Paul VORBECK	DREAL représentant la Préfecture de Picardie
M. François BLIN	Agence de l'Eau Artois-Picardie, mission Picardie
Mme. Géraldine AUBERT	Agence de l'Eau Artois-Picardie
M. Pierre MOROY	DDTM de la Somme
Mme. Caroline ROHART	Animatrice de la CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, Syndicat Mixte AMEVA

Ordre du jour :

- ❶ SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers : Périmètre et Stratégie
- ❷ Zoom sur le Comité géographique
 - Ressource en eau
 - Risques majeurs
 - Milieux naturels aquatiques
- ❸ Etudes complémentaires à l'état des lieux du SAGE
- ❹ Initiatives pilotes sur le SAGE
- ❺ Calendrier de la démarche pour l'année 2012

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet de l'AMEVA :

www.ameva.org, onglet « nos missions → SAGE → SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers »

Préambule :

M. LENGLET remercie les participants de leur présence. Il explique que les SAGE sont issus de la loi sur l'eau de 1992 et que certains acteurs du bassin de la Somme se sont déjà fortement investis dans le lancement de ces démarches.

Le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers est le dernier SAGE du bassin Artois-Picardie à être mis en place et montera en puissance au fur et à mesure du travail des commissions (Commissions thématiques et Comités géographiques, Commission Locale de l'Eau).

La transversalité entre les acteurs ainsi que leur implication sont fondamentales au sein d'un projet comme le SAGE. Ils en sont les ambassadeurs sur le territoire.

Il ajoute que le SAGE dépasse les limites administratives et que le Bassin de la Somme compte actuellement 2 SAGE : le SAGE Haute Somme depuis 2007 et le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers depuis le début de l'année 2012. Ces deux SAGE seront amenés, après validation, à former un seul SAGE pour le bassin de la Somme. Ce territoire a été fédéré suite aux inondations de 2001. Celles-ci ont, en outre, permis de prendre en main la problématique globale de l'eau. En 2012, l'eau est au centre de toutes les attentions et rassemble tous les acteurs d'un territoire. Il faudra donc prendre en compte le facteur eau dans tous les projets et utiliser l'outil SAGE, mis à disposition des acteurs.

M. LENGLET rappelle que le SAGE est une action collective, élaborée en concertation et avec l'aide de tous les acteurs (Etat, usagers, élus, etc.). Il met en avant l'importance des Présidents des groupes de travail du SAGE pour que le projet avance. Les SAGE sont révisés régulièrement (6 ans) et la phase d'élaboration des documents ne doit pas être trop étalée dans le temps. La CLE peut compter sur la structure porteuse, l'AMEVA et sur le bureau de la CLE pour faire avancer ce projet de SAGE.

Il remercie l'assemblée et passe la parole au Président du Comité géographique « Vallée de la Somme, Ancre, Hallue », M. STOTER.

M. STOTER signale l'importance des Comités géographiques du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers pour travailler à une échelle locale. La participation au projet de SAGE implique un engagement pour une plus vaste cause : l'eau à l'échelle du bassin versant de la Somme. Cet engagement implique d'avoir à l'esprit l'ensemble des 2 SAGE présents sur le bassin.

Le Comité géographique « Vallée de la Somme, Ancre, Hallue » comprend les vallées de l'Ancre, de l'Hallue, de l'Airaines, du Saint-Landon, de la Nièvre ainsi que la vallée de la Somme. Il concerne 223 communes du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.

Il rappelle l'ordre du jour de la réunion et débute le tour de table.

1. SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers : Périmètre et Stratégie

Mme ROHART présente le périmètre du SAGE et la stratégie de travail mise en place par la Commission Locale de l'Eau.

Suite à cette présentation, M. VASSEUR souhaite réagir sur la carte présentant le périmètre du SAGE avec ses 569 communes. Il indique que les compétences des communes sont souvent déléguées à des intercommunalités, nombreuses sur le territoire. Il suggère donc d'ajouter une carte présentant les Communautés d'agglomération et de Communes du territoire.

M. STOTER répond que la carte représente plus la situation géographique du SAGE que les communes la composant.

Mme ROHART précise que le périmètre du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers est basé sur les communes le composant mais qu'en effet, il est composé de 32 Communautés d'agglomération et de communes.

M. VORBECK souligne que toutes les communes sont consultées pour le périmètre du SAGE.

M. MOROY rajoute que les communes sont donc au centre du projet de SAGE, elles représentent 50 % du collège des collectivités au sein de la Commission Locale de l'Eau.

M. DEMAREST nous demande ce que représentent les zones blanches sur la carte (différence de délimitation entre le bassin versant et le périmètre du SAGE).

Mme ROHART précise que le périmètre du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers étant le dernier du bassin Artois-Picardie, il a respecté les limites des autres SAGE limitrophes. Il n'intègre donc pas les communes apparaissant déjà dans les arrêtés de périmètre des autres SAGE. Le périmètre du SAGE est donc administratif et basé sur les limites communales.

Mme AUBERT rappelle qu'une circulaire du ministère de 2008 stipulait d'éviter la superposition de deux SAGE sur une commune. Le périmètre du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers a donc été élaboré dans cette optique.

M. MOROY ajoute que le périmètre de la Bresle existait déjà lorsque la circulaire du ministère est parue et qu'il correspond aux limites hydrographiques du bassin versant. Il engage la Commission Locale de l'Eau à régler la problématique de ces portions de territoire orphelines en concertation avec le SAGE limitrophe de la Bresle.

Mme ROHART indique que l'avis du Comité de bassin de l'Agence Artois-Picardie du 2 juillet 2010, stipulait au SAGE de la Bresle de réajuster son périmètre à la totalité des communes qui n'y appartiennent qu'en partie actuellement.

M. STOTER conclut qu'il ne faut pas focaliser sur une dizaine de communes au risque de bloquer la démarche. Ce problème de périmètre sera à régler lors de la prochaine CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.

2. Zoom sur le Comité géographique

a) Ressource en eau

A la suite de la présentation de la qualité de l'eau superficielle et souterraine, M. STOTER récapitule et rappelle qu'il faut surveiller deux masses d'eau (Nièvre et Ancre) sur les six superficielles ainsi que les 2 masses d'eau souterraines.

M. DEMAREST souhaite revenir sur la carte des eaux souterraines présentant les concentrations en nitrates en 2010. Il indique que les cartes de l'état des lieux du SAGE ne correspondent pas aux cartes présentées dans le cadre de la Directive Nitrates par la DREAL de bassin.

M. VORBECK rappelle que les cartes dans le SAGE sont basées sur le « Seq Eau », système national d'analyse de la qualité des eaux, répondant à la Directive Cadre sur l'Eau. Les seuils du Seq Eau concernant les nitrates ne sont pas les mêmes que ceux utilisés dans la Directive Nitrates, la très bonne qualité se rencontrant pour des points de mesure avec une concentration inférieure à 2 mg/L de nitrates.

M. VASSEUR s'étonne du seuil inférieur à 2 mg/L pour la très bonne qualité vis-à-vis des nitrates puisque les analyses sur les captages d'Amiens métropole n'ont jamais été inférieures à 10 mg/L.

M. VORBECK indique qu'il existe en Picardie une cinquantaine de points de mesures sur les eaux souterraines en très bonne qualité, qui présentent des concentrations en nitrates inférieures à 2 mg/L.

M. VASSEUR souligne que l'indication « médiocre qualité » peut prêter à confusion pour une eau destinée à l'alimentation en eau potable.

M. VORBECK rappelle que les critères « Seq Eau » utilisés dans le SAGE sont des critères d'évaluation de qualité de l'eau superficielle et souterraine pour répondre à la Directive Cadre sur l'Eau et non des critères de potabilité.

M. BLIN suggère de créer dans le cadre de l'état des lieux du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, une classe intermédiaire entre 40 et 50 mg/L pour l'évaluation des concentrations en nitrates des eaux souterraines.

M. VORBECK souligne l'avantage d'une classe intermédiaire de qualité qui permettrait de surveiller les captages avec des concentrations en nitrates entre 25 et 50 mg/L. Il suggère qu'au-delà des 40 mg/L, le SAGE préconise dans ses documents, la mise en place d'un programme d'actions sur l'aire d'alimentation du captage.

M. STOTER retient la proposition de créer un seuil supplémentaire dans le cadre de l'état des lieux du SAGE qui permettrait une analyse plus fine du territoire. Cette classe « médiocre » serait divisée en une

classe « médiocre sans plan d'actions » de 25 à 40 mg/L à surveiller et une classe « médiocre avec plan d'actions » entre 40 et 50 mg/L de nitrates. La mise en place des plans d'action permettrait de tendre vers une qualité moyenne plutôt que médiocre sur le territoire du SAGE.

M. DEMAREST souhaiterait que le SAGE n'utilise plus la base du Seq Eau pour représenter la qualité de l'eau mais des critères propres au SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers. Ces derniers pourraient figurer sur les cartes de l'état des lieux.

M. MOROY signale qu'il faut garder une cohérence entre le SAGE, la DCE et son plan de gestion, le SDAGE Artois-Picardie. Le Seq Eau, issu du SDAGE Artois-Picardie, sera utilisé dans le SAGE comme outil de connaissance vis-à-vis de la qualité de l'eau alors que la grille de qualité avec un seuil supplémentaire issue des réflexions du SAGE, sera un outil de gestion dans le futur Plan d'Aménagement et de Gestion Durables de la ressource en eau (PAGD) du SAGE.

M. STOTER souligne que cet outil de gestion permettra la priorisation des secteurs qui tendent à évoluer vers des concentrations proches de 50 mg/L.

M. CREPIN revient sur la carte des eaux souterraines présentant la teneur maximale par produit phytosanitaire en 2010 et souhaite ajouter que les dernières analyses sur le captage de Victorine Autier indique que la pollution à l'atrazine n'est plus d'actualité, les concentrations étant passées en dessous du seuil réglementaire.

Suite à la présentation des prélèvements sur le territoire du Comité géographique « Vallée de la Somme, Ancre, Hallue », M. STOTER souligne que les prélèvements en eau sont effectués par différents usages : pour l'alimentation en eau potable, l'industrie et l'agriculture.

M. DEMAREST souligne l'intérêt de connaître les secteurs géographiques qui prélèvent le plus pour l'irrigation des cultures sur le territoire du SAGE.

M. STOTER relève que les prélèvements superficiels sur le SAGE se font majoritairement sur ce Comité géographique.

M. DEMAREST souhaite connaître le préleveur principal sur le secteur du Comité géographique « Vallée de la Somme, ancre, Hallue ».

M. MOROY répond qu'il s'agit de l'entreprise Roquette et Frères, située à Vecquemont.

M. DEMAREST demande s'il existe des prélèvements d'eau potable en eau superficielle.

Mme ROHART répond que les prélèvements pour l'alimentation en eau potable se font uniquement en eau souterraine sur le territoire du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers et qu'ils constituent le volume de prélèvements le plus important.

b) Risques majeurs

La présentation du chapitre sur les risques majeurs terminé, M. VASSEUR souhaite rebondir sur la cartographie des plans de gestion des affluents présentée. Il signale qu'un plan de gestion des plans et cours d'eau d'Amiens métropole (à l'exception des hortillons) est envisagé avec le partenariat technique du

Syndicat mixte AMEVA. Il ajoute également qu'Amiens métropole souhaite lancer une étude sur le ruissellement à l'échelle de l'intercommunalité.

M. DEMAREST demande si l'étude sur le ruissellement se fera en partenariat avec l'association SOMEA qui s'occupe de la problématique de ruissellement et d'érosion des sols sur le département de la Somme.

M. VASSEUR indique que la décision n'est pas encore tranchée au sein d'Amiens métropole.

M. DEMAREST rappelle que SOMEA est née d'une association entre le Conseil Général de la Somme et la Chambre d'Agriculture de la Somme. Elle a pour vocation de suivre et de mettre en œuvre les études sur le ruissellement du département. Le travail de SOMEA se fait directement en lien avec la profession agricole pour la mise en œuvre des programmes de travaux issus des études sur les bassins versants. Il ajoute que le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle par ruissellement et coulée de boue est très important sur le territoire du Comité géographique « Vallée de la Somme, Ancre, Hallue ».

M. DELATTRE précise qu'une étude est en cours sur Miraumont depuis 2008 et que les travaux n'ont pas encore commencé. Un orage, le 5 juillet 2012, a donc entraîné de nouvelles inondations. Il s'étonne des délais de mise en œuvre des plans d'actions.

M. STOTER précise que les études ont pour utilité de considérer les problématiques précisément plutôt que d'agir dans la précipitation au risque d'aggraver la situation. Il en découle souvent un décalage entre le début de l'étude et la mise en place des actions sur le territoire.

c) Milieux naturels aquatiques

Mme ROHART présente l'enjeu « Milieux naturels aquatiques » sur le Comité géographique « Vallée de la Somme, Ancre, Hallue ».

M. STOTER précise que la réunion du Comité géographique reprend chacune des Commissions thématiques qui se sont déroulées durant le mois de juin 2012. L'objectif du SAGE est de prendre en compte tous ces milieux naturels remarquables qui constituent un ensemble sur son territoire.

M. MOROY souhaite ajouter un complément sur l'enjeu de la continuité écologique et la présentation de la carte du classement des cours d'eau. Il indique que tous les cours d'eau de la Somme sont classés en liste 1 par l'arrêté du 2 juillet 2012, donc que les cours d'eau en rouge sur la carte (liste 2) sont également en vert (liste 1). Le classement en liste 1 implique que tout nouvel ouvrage devra être équipé afin de restaurer la continuité écologique et sédimentaire ainsi que tout renouvellement d'autorisation. La liste 2 instaure les mêmes obligations qu'en liste 1, avec l'obligation d'équiper également les anciens ouvrages dans un délai de 5 ans maximum. Le milieu devra à terme permettre la libre circulation piscicole mais également sédimentaire.

M. DEMAREST revient sur les « zones à dominante humide » et souhaite connaître l'argumentation sur la « forte régression observée » des zones humides.

Mme ROHART indique que ce constat de régression est national et largement reconnu.

M. DEMAREST souhaite savoir si ce constat est identique en Picardie, voire dans la Somme.

M. VORBECK signale que le SDAGE Artois-Picardie pointe cette régression au sein du bassin mais qu'il faudrait une étude sur un périmètre avéré pour la quantifier. Actuellement, il n'existe pas d'étude assez précise pour établir le diagnostic initial de l'état des zones humides. Il ajoute néanmoins que le bassin de la Somme n'est pas différent des autres bassins du nord de la France.

M. DEMAREST ne comprend pas cette régression puisqu'il n'existe pas de nouveaux drainages sur la Somme et que ceux existants ont tendance à être abandonnés. Il indique que, selon lui, il devrait plutôt y avoir une augmentation des terrains humides.

M. STOTER indique qu'une tendance s'observe sur une longue période et que le SAGE pourrait établir un inventaire des zones dites humides sur son territoire en déterminant l'échelle et la méthodologie.

3. Etudes complémentaires à l'état des lieux du SAGE

Mme ROHART présente l'étude sur l'« Exploitabilité de la nappe de la craie dans le bassin de la Somme ». Celle-ci est portée par la DREAL Picardie et comporte 2 volets : le premier concerne la modélisation du bassin de la Somme en basses eaux par le BRGM, le second a pour but la détermination des débits d'objectifs biologiques sur les cours d'eau par l'AMEVA.

M. STOTER précise qu'il existe des étiages sévères sur le Comité géographique, notamment sur les bassins de la Nièvre et du Saint-Landon.

M. DEMAREST demande quelle est l'échéance de l'étude présentée.

Mme ROHART répond que l'étude sera terminée à la fin de l'année 2013.

Mme ROHART présente ensuite la carte des « Zones à dominante humide », de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au 1/50 000^{ème}, en précisant que le SAGE devra élaborer un inventaire des zones humides sur son périmètre. Le but de cette étude sera de préciser la cartographie des ZDH, en recoupant dans un premier temps les données existantes issues des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), des Documents d'objectifs Natura 2000, etc. Actuellement, il resterait environ 150 km² à prospecter sur le territoire du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.

M. MOROY souhaite rappeler que la zone à dominante humide est une enveloppe cartographiée où il existe une grande probabilité de présence de zones humides.

Les SAGE doivent faire une délimitation des zones humides selon une méthodologie qui leur est propre. Ils n'ont pas vocation à établir une délimitation précise pour l'exercice de la police de l'eau.

M. AUBERT signale qu'il faudra prendre en compte dans l'inventaire, toutes les études déjà réalisées sur le territoire.

M. MOROY précise qu'il faudra se baser sur les études de Natura 2000 et les ZNIEFF mais que l'inventaire des zones humides dans les SAGE ne sera jamais effectué au niveau parcellaire.

M. CREPIN ajoute qu'il existe une délimitation des zones humides sur le territoire de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) de la Basse vallée de la Selle, portée par Amiens métropole. Cette étude est basée sur des sondages pédologiques. Le périmètre de cette étude est à cheval sur les Comités géographiques de la « Vallée de la Somme, Ancre, Hallue » et de l'« Avre-Noye-Selle ».

M. DEMAREST demande à être associé à l'élaboration du cahier des charges de l'étude sur les zones humides du SAGE. Il espère que ce cahier des charges sera très précis pour éviter toute confusion lors du rendu des résultats de l'étude.

M. STOTER rappelle que les commissions thématiques et les comités géographiques avaient pour but d'amener la proposition d'étude aux différents groupes de travail.

Mme ROHART annonce la possibilité de mettre en place un groupe de travail spécifique à la thématique « Zones humides » sur le territoire du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.

M. VORBECK ajoute que le SAGE peut également, dans le cadre de sa délimitation des zones humides, mettre en place des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et indique qu'il faudra élaborer un cahier des charges précis sur ce volet. La DREAL a une certaine expérience de la thématique à la suite des cinq études de délimitation et d'inventaire des zones humides en Picardie qui ont été lancées en 2011.

4. Initiatives pilotes sur le SAGE

Mme ROHART présente la proposition d'accompagnement des collectivités dans la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts communaux.

M. STOTER souligne que des actions sont à mener dans ce cadre à l'échelle du SAGE. Il existe déjà de nombreuses collectivités engagées dans ce type de démarche et nous devrions tendre à l'avenir vers une prise de conscience plus générale de la problématique à l'échelle de la population.

M. MOPTY ajoute que l'AMEVA a envoyé un questionnaire dans le cadre du SAGE, à l'attention des 569 maires des communes composant le périmètre. Ce dernier comporte une question concernant le souhait des collectivités quant à un accompagnement dans ce type de démarche.

M. CREPIN ajoute que la Communauté d'agglomération d'Amiens métropole travaille dans ce sens, notamment sur le périmètre du l'ORQUE de la basse vallée de la Selle entre Amiens et Conty.

Suite à la proposition de l'AMEVA de se porter opérateur pour les Mesures Agro-Environnementales en 2013, M. STOTER souligne que cette action serait complémentaire de la démarche « zéro-phyto » des collectivités.

M. DEMAREST rappelle que deux opérateurs ne peuvent pas être sur la même commune.

Mme ROHART précise que l'AMEVA ne s'est porté opérateur MAE que sur le territoire du SAGE non couvert par des opérateurs existants, le but n'étant pas de se substituer aux opérateurs locaux mais bien d'ouvrir l'intégralité du territoire pour donner accès aux exploitants agricoles à ce type de contrats.

M. MOPTY indique que le dossier est déjà déposé auprès des services de la DRAAF et qu'il existe à l'heure actuelle une interrogation quant à l'agrément du territoire aval du bassin de la Somme.

5. Calendrier de la démarche pour l'année 2012

Mme ROHART présente le planning des réunions prévues pour la suite du projet.

2012	18 Septembre	Comité géographique 1 « Vallée de la Somme-Ancre-Hallue »
	3 Octobre	Comité géographique 1 « Avre-Noye-Selle »
	16 Octobre	Comité géographique 1 « Picardie maritime »
2012	Novembre	Commission Thématique 2 « Milieux naturels aquatiques »
		Commission Thématique 2 « Risques majeurs » Commission Thématique 2 « Ressource en eau »
2012	Décembre	Bureau de la CLE
2013	Janvier	Réunion de CLE
	Juin	Commissions thématiques 3

M. STOTER ajoute que les commissions thématiques de juin 2013 seront suivies de comités géographiques. Il engage l'assemblée à envoyer toutes remarques a posteriori à l'animatrice du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, Mme Caroline ROHART au Syndicat Mixte AMEVA.

Après consultation de l'assemblée, M. STOTER indique que l'ordre du jour est épuisé. Il remercie les membres du Comité géographique « Vallée de la Somme, Ancre, Hallue » de leur participation à la réunion et clôture la séance à 16h45.